

CONSULTATION POUR PASSATION DE MARCHÉ D'ETUDES ET DE TRAVAUX



*Etude opérationnelle pour la Restauration de la Continuité
Ecologique sur la Lys rivière*

Acte d'Engagement (A.E.)

Date et heure limites de remise des offres : **15 Novembre 2024 à 12h00 heures**



Le formulaire ATTR11 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics pour présenter leur offre. Le formulaire concerne les procédures passées en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

I. Objet du marché

Le présent marché d'étude concerne la réalisation de l'étude opérationnelle pour le rétablissement de la continuité hydro-écologique sur 8 ouvrages clefs sur la Lys rivière.

Il s'inscrit dans une démarche de mise en conformité de barrage du département du Pas-de-Calais au titre de l'article L.214-17 alinéas 1 et 2 du Code de l'Environnement.

Cet Acte d'Engagement correspond à l'offre de base de l'ensemble du marché.



II. Maîtrise d'ouvrage

Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Président : M. SAILLIOT Pascal

Adresse : Maison du Grand Vannage – Rue des Alpes, 62510 ARQUES

Tel : 03.91.92.02.03

Courriel : contact@peche62.fr

SIRET : 401 935 788 00026

La FDAAPPMA 62 est une association Loi 1901 à caractère d'utilité publique, agréée au titre de la Protection de l'Environnement. Elle contribue à la gestion et à la préservation de la faune piscicole et des milieux aquatiques.

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais (FDAAPPMA 62) a pour principales missions de :

- Détenir et gérer les droits de pêche ;
- Participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole ;
- Elaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche ;
- Mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales ;
- Effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole ;
- Mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité ;
- Se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche ;
- Appuyer et aider au quotidien les AAPPMA du Pas-de-Calais dans leurs démarches et leurs actions.

III. Contractant

1) Cadre réservé aux entreprises individuelles

Je, contractant soussigné (Nom, Prénom) :

Agissant en mon nom personnel, domicilié à

Téléphone :Télécopie :

Identifié sous le numéro SIRET : | : | : | : | : | : | : |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

2) Cadre réservé aux sociétés :

Je, contractant soussigné (Nom, Prénom, Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la société (1)

Dont le siège social est :

Téléphone :Télécopie :

Identifié sous le numéro SIRET : | : | : | : | : | : | : |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

(1) : *Intitulé complet et forme juridique de la Société*

3) Cadre réservé aux groupements d'entreprises :

Nous, contractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées conjointes (1), solidaires (1)

- **Premier contractant : Personne physique/morale (1) :**

Nom, prénom et qualité :

Agissant en mon nom personnel, domicilié (pour les entreprises individuelles)

Téléphone : Télécopie :

Agissant au nom et pour le compte de (Pour les Sociétés) (2)

Téléphone : Télécopie :

Dont le siège social est :

.....

Identifié sous le numéro SIRET : | : | : | : | : | : | : |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

- **Second contractant : Personne physique/morale (1) :**

Nom, prénom et qualité :

Agissant en mon nom personnel, domicilié (pour les entreprises individuelles)

Téléphone : Télécopie :

Agissant au nom et pour le compte de (Pour les Sociétés) (2)

Téléphone : Télécopie :

Dont le siège social est :

.....

Identifié sous le numéro SIRET : | : | : | : | : | : | : |

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

Immatriculé au Registre du Commerce de :

Des métiers de :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile :

Et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par mandataire commun, dûment mandaté à cet effet.

(1) : Rayer la mention inutile.

(2) : Intitulé complet et forme juridique de la Société.

Nota : en cas de plus de 2 contractants, introduire une photocopie du cadre en supplément et indiquer 3^{ème} et 4^{ème} contractant et ainsi de suite.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales et des documents qui y sont mentionnés,
- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- Après avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant mon (notre) intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France ;
- Et après avoir fourni la déclaration du candidat et les attestations prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Et conformément à leurs clauses,

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euro, réalisée sur la base des conditions économiques du mois de la date de remise des offres. Ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve à accepter sans modifications le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (ou le Cahier des Clauses Particulières, le cas échéant) établis par le pouvoir adjudicateur.

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, à respecter les lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail du pays où cette main d'œuvre est employée et je m'engage (nous nous engageons) également à respecter les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Je m'engage (nous nous engageons) à être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sous 7 jours, sur simple demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas de sous-traitance, je m'engage (nous nous engageons) à aviser le ou les sous-traitants que ces obligations leurs sont applicables.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de CENT QUATRE VINGT (180) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation (R.C.).



FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rue des Alpes – Maison du Grand Vannage 62510 ARQUES

Tél. : 03.91.92.02.03

Courriel : contact@peche62.fr

Etablissement à caractère d'utilité publique, agréé par M. le Ministre de l'Agriculture, le 30 mars 1942.
Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le 08 mars 1978.

IV. Prix

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

Le montant du marché, rémunéré par application de prix forfaitaires pour chaque prestation réalisée et validée par le maître de l'ouvrage est de :

Montant total du marché		
Montant hors taxes :		Euros (en chiffres)
TVA au taux de 20,0% :		Euros (en chiffres)
Montant TVA incluse :		Euros (en chiffres)
Soit :		Euros (en chiffres)
Soit :		(en lettres)

L'offre présentée au titre du présent marché contient des fournitures en provenance de :

- Pays de l'Union européenne, France comprise :% ;
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce (Union européenne exclue) :% ;
- Autre :%.

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau en annexe I la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Le descriptif de la part de chaque étape du projet et de la part de chaque co-traitant est présent dans les annexes au présent Acte d'Engagement.



FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rue des Alpes – Maison du Grand Vannage 62510 ARQUES

Tél. : 03.91.92.02.03

Courriel : contact@peche62.fr

*Etablissement à caractère d'utilité publique, agréé par M. le Ministre de l'Agriculture, le 30 mars 1942.
Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le 08 mars 1978.*

3) Sous-traitants

Le sous-traitant qui a été accepté, et dont les conditions de paiement ont été agréées, peut céder ou nantir, à concurrence du montant des prestations qui doivent lui être réglées directement, tout ou partie de sa créance. La copie certifiée conforme de l'original du marché prévue à l'article 106 du Code des Marchés Publics et, le cas échéant, de l'acte spécial prévu à l'article 114 du Code des Marchés Publics désignant un sous-traitant admis au paiement direct, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct.

Par la présente notification, le sous-traitant reconnaît avoir reçu une copie certifiée conforme à l'original du marché et de l'annexe de l'Acte d'Engagement relative à la présentation du sous-traitant.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, intégrer au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. Si l'administration remet l'acte d'engagement contre récépissé, le sous-traitant complétera et signera la formule ci-dessous.



VI. Signature du marché

En cas de titulaire individuel, le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

En cas de groupement :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant (*article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*) :

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, pour signer le présent acte d'engagement et les modifications ultérieures du marché en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations.



FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rue des Alpes – Maison du Grand Vannage 62510 ARQUES

Tél. : 03.91.92.02.03

Courriel : contact@peche62.fr

*Etablissement à caractère d'utilité publique, agréé par M. le Ministre de l'Agriculture, le 30 mars 1942.
Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le 08 mars 1978.*

VII. Délai de validité et durée d'exécution du marché

Le délai court à compter de la notification du présent marché.

Le marché sera réalisé dans un délai global de **vingt-quatre (24) mois** si obtention de l'accord des financements. Le marché de travaux commence à sa date de notification.

VIII. Paiements

1) Compte à créditer

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ci-après selon les répartitions jointes en annexe.

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
 - Etablissement :
 - Agence :
 - Adresse :
 - N° du compte :
 - Code Banque :
 - Code guichet :
 - Clé RIB :
- (Joindre un RIB)*

Désignation du (des) compte(s) à créditer en cas de groupement, en euros :

- Titulaire du compte :
 - Etablissement :
 - Agence :
 - Adresse :
 - N° du compte :
 - Code Banque :
 - Code guichet :
 - Clé RIB :
- (Joindre un RIB)*

NOUS AFFIRMONS (J'AFFIRME) sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie :

- À NOS (MES) torts exclusifs, ne pas tomber ;
- À SES torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel (la société pour laquelle) j'interviens ne tombe pas ;
- À LEURS torts exclusifs, que les sociétaires pour lesquels nous intervenons ne tombent pas ;

Sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 et du décret 92.1310 du 15 décembre 1992.

2) Avance

Il est prévu une avance sous réserve des dispositions prévues par l'article 110 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

Une avance est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du lot ou de la tranche affermée est supérieur à 50 000 € H.T. et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Pour les marchés à bons de commandes, l'avance s'applique sur le montant minimum, ou à défaut, sur les bons de commande de plus de 50 000 € H.T. et avec un délai d'exécution de plus de deux mois.

Le titulaire peut refuser le versement de l'avance.

Le candidat

Accepte

Refuse l'avance



IX. Décision du pouvoir adjudicateur

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent en date du :

Le présent acte comporte :

- Une annexe relative aux précisions apportées par le candidat concernant la teneur de son offre ;
- Une annexe relative à une mise au point.

En cas de sous-traitance, le formulaire de déclaration de sous-traitance doit être complété, paraphé, daté et signé.
Fait en un seul original

A, le	A ARQUES, le
Mention (s) manuscrite (s) « Lu et approuvé »	Le président de la Fédération de pêche du Pas-de-Calais
Signature(s) et cachet du (des) contractant (s)	Mr Pascal SAILLIOT

NOTIFICATION AU TITULAIRE DU MARCHÉ

La notification consiste en la remise au titulaire d'une photocopie certifiée conforme du marché. Cette remise peut être opérée contre récépissé ou par lettre avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans le cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché

A, le

(Signature et cachet)



ANNEXE 1 : Demande d'acceptation d'un soustraitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de soustraction

➤ MARCHÉ :

Titulaire :

Objet :

➤ PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

Nature :

.....
.....

Montant de base, TVA comprise :

➤ SOUS-TRAITANT :

Nom, raison ou dénomination sociale :

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Compte à créditer :

Nom et adresse de la banque :

Code établissement et code guichet :

N° de compte et clé RIB :

(1) Pièces jointes : déclarations identiques à celles demandées au titulaire en application des articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics



➤ **CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :**

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses (voir C.C.A.P.) :

ACCEPTATION DU SOUS - TRAITANT

La personne publique accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

LE TITULAIRE

A _____, le

LE SOUS-TRAITANT

A _____, le

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

À ARQUES, le

Le Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

M. Pascal SAILLIOT.



Annexe 2 : Missions et répartition des honoraires

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation